

de former un ministère. Au lieu que quand les ministres résignent par un vote de non-confiance, soit de la part de la chambre, soit de la part du gouverneur en ne les consultant pas, soit pour d'autres raisons quelquefois personnelles, il n'y a pas alors à prendre la responsabilité d'un fait désapprouvé par la chambre, il n'y a rien à révoquer par le gouverneur qui peut comme l'on voit, sans oser les principes, essayer de former un autre ministère agréable à la chambre. Il nous semble que c'est le cas aujourd'hui. D'après les ex-ministres, le gouverneur leur a donné un vote de non-confiance, en ne les consultant pas, il nous semble qu'on ne doit pas se prononcer d'avance, qu'on doit être disposé à accepter le ministère qu'il formera, s'il peut en venir à bout, si les principes libéraux et la probité de ses membres donne une garantie suffisante; qu'en agissant autrement, c'est donner un précédent dangereux qui pourrait facilement se tourner contre nous, puisqu'en voulant forcer le gouverneur à reprendre un ministère qui n'a pas sa confiance, parce qu'il a celle de la chambre, le gouverneur pourrait invoquer le même droit quand la chambre donnerait un vote de non-confiance contre son ministère qui aurait sa confiance à lui (le gouverneur.) Si en Angleterre on a pu forcer en quelque sorte la couronne à rappeler les mêmes hommes au pouvoir, il faut se rappeler que nous ne sommes pas, il s'en faut de beaucoup, dans la même position, et que ce qui est faisable en Angleterre ne l'est pas toujours ici. D'ailleurs on comprend que la reine n'étant responsable à personne au dessus d'elle, elle peut, quand elle le juge à propos, céder ses droits sans craindre le blâme ou une condamnation, tandis qu'ici c'est le contraire. Au reste il nous semble qu'il ne doit pas s'agir de Pierre ou de Jacques, mais ce qu'on doit demander c'est d'avoir un ministère qui mérite par son intégrité et son libéralisme la confiance que le dernier possédait. Car certainement on ne doit pas faire l'injure à nos compatriotes de croire qu'il n'y en a point d'autres de capables et que, si MM. Baldwin et Lafontaine mouraient, le gouvernement responsable serait mort.

Voici maintenant les fruits que nous voudrions qu'on tirât et qu'il nous semble qu'on doit tirer de toutes ces considérations :

1^o. C'est qu'on mette de côté les personnes pour se rattacher aux principes, les passions pour suivre la raison.

2^o : Que les personnes les plus influentes devraient travailler à opérer un rapprochement dans le parti libéral.

3^o. Qu'il faudrait travailler à donner à la représentation de Montréal un membre dont on connaît bien le libéralisme, l'attachement inviolable qu'il professe pour les intérêts de son pays, sans exiger d'avance qu'il condamne tel ou tel parti, mais qu'il s'engage à s'opposer de toutes ses forces à toute organisation ou système de gouvernement machiavelique, destructif du gouvernement responsable tel qu'établi pour cette colonie en septembre 1841, et surtout de refuser un vote de confiance à un ministère qui ne la mériterait pas.

Si nous nous sommes décidés à publier ce second article, c'est que nous avons cru surtout que le plus sûr moyen de ralliement était la connaissance des principes et de la vérité. Nous n'avons donc eu d'autre but que d'éclairer nos compatriotes dans cette circonstance critique. Si nous ne réussissons pas, nous aurons du moins la consolation d'avoir fait notre devoir. A vrai dire, nous aurions préféré de beaucoup que d'autres plus habiles que nous, en cette matière, se fussent donné cette peine, mais voyant que personne ne le faisait et que plusieurs le désiraient, nous nous sommes décidé à donner ce second morceau. Nous regrettons pourtant de ne pouvoir châtier notre ouvrage faute de temps, avant ce numéro et d'être obligé de livrer notre brouillon sans pouvoir le retoucher. Cela est cause que nous ne pouvons être aussi concis et en même temps aussi clair que dans notre premier article, et qu'il pourra s'être glissé quelques expressions incorrectes.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

La requête suivante, quoiqu'étrangère au pays, traite d'une matière trop importante, renferme des vues trop sages et fait trop bien connaître l'état de la grande question de la liberté en France, pour que nous ne la reproduisions pas.

Aux Membres de la Chambre des Députés.

Messieurs, — Vous allez entamer un grave débat. Il s'agit, comme vous l'a dit M. Tocqueville, d'une question qui touche de près à la paix intérieure du pays, car c'est une question de religion et de conscience. Quel que soit le nombre de ceux qu'elle intéresse, elle les intéresse par dessus toute chose. Ils souffriraient plus volontiers la ruine de leurs biens que la ruine des espérances sur lesquelles vous allez faire pressentir votre jugement.

Daignez honorer d'un moment d'attention un catholique qui craint que vous ne sachiez pas nettement ce que les catholiques vous demandent, et qui redoute que la discussion, par l'erreur des uns, par les préjugés ou par la mauvaise foi des autres, n'obscurcisse encore la question, au lieu de l'éclaircir.

Nous vous demandons, aux termes de l'article 69 de la Charte, la *liberté d'enseignement*, c'est-à-dire, en ce qui nous concerne, que les enfans nés catholiques puissent être élevés catholiquement, et par conséquent dans des écoles ayant la confiance de leurs familles.

Ce que nous demandons pour nous, nous le demandons pour tous les Français.

Nous voulons que l'Université subsiste, car si elle n'a pas notre confiance, elle a celle de beaucoup d'autres citoyens. Que ceux qui n'ont rien à objecter contre ses doctrines acceptent son enseignement, que ceux qui repoussent ses doctrines ne soient pas forcés de les subir.

Nous ne pouvons accepter, à la place de la liberté que la Charte nous promet, aucune modification dans le régime universitaire qui laisserait subsister le monopole. Les uns proposent la suppression du cours de philosophie; mais ce n'est pas seulement à la philosophie de l'Université que nous reprochons d'attaquer nos croyances. D'autres mettent en avant l'introduction dans chaque collège d'un professeur de morale; mais à quoi bon le professeur de morale, là où l'Evêque laisse un aumônier? Quelle garantie peut nous offrir ce professeur de morale, là où n'est plus l'aumônier que nous trouvons déjà insuffisant? D'autres enfin veulent qu'on améliore le personnel des maîtres d'études; nous répondons que cette amélioration serait fort lente, que nous ne la croyons pas possible, et qu'enfin le maître d'études, tel qu'on le demande, probe, sûr, dévoué, profondément moral, respectable et respecté, capable de former les élèves aux vertus qu'il pratique, et de se faire obéir en se faisant aimer, nous l'avons: c'est le prêtre. Qu'on nous donne la liberté, nous ne serons point embarrassés de trouver, de former des maisons où seront pleinement réunis les avantages de moralité qu'on sera longtemps, sinon toujours, réduit à désirer ailleurs.

On a dit, et M. le ministre de l'instruction publique l'a répété dernièrement à la tribune de la chambre des députés, que sous nos réclamations il y avait un intérêt de politique factieuse, que la religion servait de masque à l'intérêt de parti.

Nous protestons contre cette parole: elle est calomnieuse, et M. Villemain n'a été ni sincère, ni habile, lorsqu'il l'a prononcée. Il n'a pas été sincère, car il sait que le mouvement seul de nos consciences nous fait parler; il n'a pas été habile, car cette obstination à ne voir en nous que des hommes de parti, pour nous refuser justice, irrite des ressentiments qu'il serait temps de calmer; une politique sage éviterait à tout prix que des opinions loyales, consciencieuses, mais d'autant plus exigeantes, n'allassent porter leurs forces aux partis, afin de trouver en eux un appui contre le pouvoir. Que dirait M. Villemain si, cédant à ses provocations, les catholiques, unanimes par suite des offenses qu'ils subissent en commun, allaient fortifier de leur nombre, de leur influence, de leur probité, de leur foi, ou l'opposition légitime, ou l'opposition démocratique?

Nous ne faisons point ainsi; nous restons dans le giron constitutionnel, nous acceptons les institutions, nous obéissons aux lois, nous sommes fidèles à la Charte. On n'a pas encore trouvé l'occasion de nous faire frapper par les tribunaux.

Mais il ne faut pas nous pousser au désespoir. Ce que nous sommes, nous ne le sommes pas sans efforts. Le jour où nous nous verrons décidément repoussés, et mis en quelque sorte hors la Loi, hors la Charte, qui peut dire où nous irons, où nous porterons cette force accrue dans le combat? Nous ne le savons pas nous-mêmes, et nous ne voulons point menacer. Mais on devrait se souvenir que la maison de Nassau eut fort à faire en Belgique, aussitôt que les catholiques, froissés de ses rigueurs, eurent donné la main aux libéraux.

Si le gouvernement n'aperçoit point un danger qu'il lui est si facile de conjurer, la Chambre ne peut-elle le voir et le prévenir?

Pourquoi les députés de France voudraient-ils qu'un nombre plus ou moins considérable, mais toujours considérable, de leurs concitoyens, se trouvassent aculés dans cette position douloureuse, ou de combattre sans cesse le Gouvernement, ou d'être avilis aux yeux de l'histoire, et surtout aux yeux de leur conscience et de leur foi?

Une pétition que l'on signe en ce moment dans le département de la Côte-d'Or résume parfaitement tout ce que nous voulons. Nous la mettons sous les yeux de la Chambre, et nous supplions nos députés de la méditer sérieusement.

PETITION.

Dans un pays comme la France, le droit commun, c'est l'égalité dans la liberté et non l'égalité dans la servitude.

Voilà pourquoi nous demandons, avant tout, pour tous les Français, 1^o L'abolition de la taxe des intelligences, connues sous le nom de *rétribution universitaire*.

2^o La suppression des certificats d'études.

Ces demandes certes ne sont pas téméraires.

La première mesure a été proposée au Roi par M. de Salvandy, alors ministre de l'instruction publique.

La seconde a été inscrite dans tous les projets de la loi préparés jusqu'à ce jour.